

Créer un enfant sur le portail familles



La création d'un dossier sur le portail familles permet l'accès aux services périscolaires communaux (restauration et accueil) ainsi qu'aux accueils de loisirs des mercredis et vacances.

Vous avez déjà dossier sur le portail familles pour un/des enfant(s) et un autre va entrer à l'école.

1

Aller dans l'onglet « mes démarches », puis, « déclarer un nouvel enfant »

Choisir l'école et le niveau scolaire de la future inscription

2

Renseigner les données sanitaires

Renseigner les autorisations

A savoir :

Vous ne pourrez inscrire
votre enfant aux activités
qu'une fois votre dossier
validé par nos services.



Contact :

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter : Gaëlle Robert : periscolaire@sceauxdanjou.fr